

Annexe 34

Publique expurgée

Numéro ou Nom de la victime : A 100 117/12
 Date : 11/03/2013

1. Avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par M. Gbagbo devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?

Je n'ai pas compris cette procédure de contestation de la recevabilité d'affaire initiée par M. Gbagbo devant la CPI. parce que je ne peux pas comprendre que après tous ces crimes, à savoir les massacres du 16 décembre 2010 dont j'ai été maltraité comme un animal sauvage, qu'on nous parle aujourd'hui de contestation. Et tout ça n'il faut que je m'exprime sur la dite procédure je suis prêt.

2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de M. Gbagbo ouverte par les autorités ivoirienne ?

NON.

seulement il y'a eu un recensement des victimes de la crise postélectorale au sein de la cellule spéciale d'enquête au 7^{ème} tranche au 2^{ème} plateau.

Numéro ou Nom de la victime : A/00117/12
 Date : 11/03/2013

3. Pensez-vous que la justice ivoirienne est en mesure de juger M. Gbagbo ?

cette question est insultante.
 si la Côte d'Ivoire était comptant, Gbagbo l'aurait
 été transféré à la CPI. En tout cas que la CPI
 prend ses responsabilités face à l'affaire Gbagbo.
 Gbagbo pour le condamner pour que les victimes que
 nous sommes, soient soulagés.

4. Pensez-vous que la justice ivoirienne soit en mesure de garantir les droits des victimes ?

Oui, mais que la justice ivoirienne sache que
 la réconciliation passe forcément par la reconnaiss-
 sance des droits des victimes.
 Il y a eu un recensement des victimes au niveau de
 AHOBA au ministère des victimes. c'est-à-dire des
 milliers des victimes dont on leur donne des reçus.
 Donc la justice ivoirienne est en mesure de garantir
 les droits des victimes..

Numéro ou Nom de la victime : A/00477/12

Date : 0 11/03/2013

5. Pour quelles raisons voulez-vous participer dans l'affaire contre M. Gbagbo devant la Cour pénale internationale ?

Pour démentir ses mensonges. Comment comprendre que les avocats de Laurent Gbagbo puissent dire que les 7 femmes tuées à Abobo que c'est un montage. C'est une insulte aux victimes pour cela j'ai confié mon dossier à l'avocate pour qu'elle puisse me défendre. Mais si ma présence est nécessaire, je me présenterais devant la CPI. ma peine est grande.

- 1- j'ai été frappé à sang.
- 2- Les parents ont payé une somme de 200.000 F, pour qu'on me laisse.
- 3- j'ai été emprisonné [REDACTED] une semaine.
- 4- j'ai eu des blessures qui sont maintenant cicatrisées et orribles.
- 5- personne ne m'a soigné. Donc je suis restée sans soin.
- 6- des enfants sont tous tombés malades dues aux gaz de lacrimogène.